MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

CABINET

SECRETARIAT GENERAL
DU MINISTERE

DIRECTION GENERALE
DES IMPOTS

CELLULE DE SERVICES AUX
CONTRIBUABLES

Tél : 21 30 10 20 – Fax : 21 30 18 51
01 BP ; 302 COTONOU – ROUTE DE L'AEROPORT
www.finances.bj

Cotonou, le 04 MAR 2021

N° 255 /MEF/CAB/SGM/DGI/CSC

COMMUNIQUÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Le Directeur Général des Impôts rappelle à l'aimable attention des opérateurs économiques, relevant du secteur du commerce, de l'industrie et des services, que conformément à l'arrêté interministériel n°2019/1146/MIC/MEF/DC/SGM/SA/058SGG19 du 30 décembre 2019, les échéances de paiement de leur cotisation annuelle de la CCIB se présentent comme suit :

- première tranche 50% au plus tard, le 10 mars 2021 ;
- deuxième tranche 50% au plus tard, le 10 juin 2021.

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS – MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES – LE DIRECTEUR GENERAL

Nicolas YENOUSSI